

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 7 juillet 2016**

**DCM N° 16-07-07-32**

**Objet : Cession de l'immeuble sis 2/4 en Fournirue.**

**Rapporteur: M. KRAUSENER**

Dans le cadre de sa stratégie d'optimisation du patrimoine, le Conseil Municipal, par délibération en date du 29 octobre 2015, a décidé de céder l'immeuble sis 2/4 en Fournirue à Metz à Monsieur Christian HABEREY, domicilié 48, rue des Trois Evêchés à Metz, et propriétaire du fonds de commerce de la Pâtisserie Jean sise 2/4 en Fournirue, moyennant le prix de 450 000 euros, conformément à l'estimation de France Domaine.

Le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble font l'objet d'un bail commercial au profit de la Pâtisserie Jean. En revanche, le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> étages sont inoccupés depuis juillet 2012, les locaux pouvant difficilement être proposés à la location d'une part compte tenu des rénovations importantes qu'il conviendrait d'y réaliser et d'autre part du fait que l'accès aux logements ne puisse se faire que par le biais d'un couloir donnant accès à la cellule commerciale.

Un compromis de vente a ainsi été signé entre la Ville et M. Christian HABEREY le 10 décembre 2015 prévoyant une condition suspensive d'obtention de prêt et une clause de substitution arrivée à échéance le 31 décembre 2015. Cette faculté de substitution devait s'exercer à l'initiative de l'acquéreur au profit de toute autre personne physique ou morale que ce dernier se réservait de désigner.

Cependant, au regard de l'estimation des travaux de réhabilitation dudit bien, le prêt nécessaire à l'acquisition de l'immeuble n'a pas pu être consenti à Monsieur Christian HABEREY et par conséquent l'acte de vente n'a pas pu être signé. En effet, l'acquéreur prévoit des travaux de réhabilitation de l'immeuble évalués à 1 250 000 euros (en cours d'affinement).

Il est donc proposé de signer un nouveau compromis de vente avec M. Christian HABEREY aux mêmes conditions que celles prévues dans la délibération du 29 octobre 2015 et qui prévoira une clause de substitution identique à celle inscrite dans le précédent compromis ; M. Christian HABEREY ayant indiqué qu'il l'exercerait au profit de la Société à responsabilité limitée (SARL) «LINEWAY», ayant son siège social à Metz (57000) 11 rue Charlemagne, dont il est le gérant.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation de France Domaine,

VU la délibération du 29 octobre 2015 portant cession de l'immeuble sis 2/4 en Fournirue à Monsieur Christian HABEREY,

VU le compromis de vente signé le 10 décembre 2015,

**CONSIDERANT** que pour des raisons financières, l'acte de vente n'a pas pu être signé,

**CONSIDERANT** que la clause de substitution prévue dans le compromis de vente du 10 décembre 2015 n'a pas pu être utilisée dans le délai figurant au dit compromis et que pour poursuivre la vente autorisée par délibération du 29 octobre 2015 au profit de Monsieur Christian HABEREY, il y a lieu de passer un nouveau compromis avec ce dernier,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à finaliser et à signer un nouveau compromis de vente avec Monsieur Christian HABEREY, domicilié 48, rue des Trois Evêchés à METZ (57070) pour l'immeuble sis 2/4 en Fournirue à METZ et cadastré sous :

BAN DE METZ-CENTRE

Section 38 parcelle 2 pour une contenance de 1a 18 ca

Et

Section 38 parcelle 3 pour une contenance de 59 ca

Soit une contenance totale de 1 a 77ca,

aux mêmes conditions que celles prévues dans la délibération du 29 octobre 2015 et dans le compromis du 10 décembre 2015 et qui prévoira une clause de substitution telle que définie dans le rapport de présentation de la présente délibération.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents notamment l'acte de vente.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Conseiller Délégué,

Gilbert KRAUSENER

Service à l'origine de la DCM : Gestion Domaniale  
Commissions : Commission de Cession du Patrimoine  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 14h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 15

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**